

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2000 B 13212

Numéro SIREN : 432 510 345

Nom ou dénomination : 123 INVESTMENT MANAGERS

Ce dépôt a été enregistré le 21/05/2024 sous le numéro de dépôt 70827

**123 INVESTMENT MANAGERS**  
Société anonyme à Directoire et conseil de surveillance  
Au capital social de 534 706 €  
Siège social : 94, rue de la Victoire 75009 Paris  
432 510 345 RCS de Paris  
(la « **Société** »)

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE SURVEILLANCE**  
**EN DATE DU 25 AVRIL 2024**

---

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 25 avril,  
A 17h50

Les membres du conseil de surveillance (ci-après, les « conseillers ») se sont réunis au siège de la société 123 INVESTMENT MANAGERS ou par téléphone/visioconférence, sur convocation du Président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Maryline Kulawik, membre du conseil de surveillance,
- Madame Anne de Lanversin, membre du conseil de surveillance.

Assistent également à la réunion :

- Monsieur Xavier Anthonioz-Rossiaux, Président du Directoire,
- Monsieur Marc Guittet, membre du Directoire et Directeur général,
- Madame Isabelle Deby, membre du Directoire,
- Monsieur Barthélémy Renaudin, membre du Directoire,
- Monsieur Pierre Dupuy-Chaignaud, membre du Directoire,
- Monsieur Mathieu Rochard, Directeur Financier du Groupe, invité.

Le cabinet BEFEC – Price Waterhouse, Commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé.

Madame Maryline Kulawik est désignée président de séance à l'unanimité par les membres du conseil de surveillance. Le secrétariat de la séance est assuré par Monsieur Marc Guittet.

Il est constaté que la moitié au moins des conseillers est présente ou valablement représentée et qu'en conséquence, le quorum étant atteint, ledit conseil peut valablement délibérer.

Le président de séance annonce que le présent conseil est réuni afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination d'un nouveau directeur général en remplacement ;
- Pouvoirs et formalités

Ceci ayant été exposé, et après délibération entre les conseillers, le président de séance aborde les points à l'ordre du jour :

## **I – NOMINATION D'UN DIRECTEUR GENERAL**

Le Président indique qu'il serait souhaitable qu'un nouveau Directeur général soit nommé afin d'assister M. Xavier Anthonioz-Rossiaux et Marc Guittet dans leurs missions.

En conséquence, le Conseil de surveillance nomme en qualité de Directeur général pour une durée de 2 exercices :

Mme Isabelle Deby,  
Née le 5 septembre 1982, à Bondy (93)  
Demeurant : 69, rue de Turenne – 75003 Paris

Madame Isabelle Deby déclare accepter lesdites fonctions et déclare en outre qu'elle satisfait à la limitation requise par la loi en ce qui concerne le cumul du nombre de sièges de membre du Directoire, Directeur Général Unique, Président du Directoire, Président du Conseil d'administration ou Directeur Général de sociétés anonymes qu'une même personne peut occuper, et qu'elle n'est frappée d'aucune interdiction ou déchéance susceptible de lui interdire l'exercice de ces fonctions.

### **Rémunération**

Madame Isabelle Deby ne percevra aucune rémunération pour l'exercice de ses fonctions mais pourra se faire rembourser les frais engagés pour l'exercice de ses fonctions sur présentation des justificatifs correspondants.

Le conseil de surveillance prend acte qu'à compter de ce jour M. Marc Guittet continuera d'occuper les fonctions de membre du Directoire de la Société et Directeur général en charge du département finance.

Le conseil de surveillance décide que pour l'exercice de son mandat, M. Marc Guittet ne percevra aucune rémunération mais pourra se faire rembourser les frais engagés pour l'exercice de ses fonctions sur présentation des justificatifs correspondants.

## **II - POURVOIRS ET FORMALITES**

Le Conseil de surveillance délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

\* \*  
\*

L'ordre du jour étant épuisé, le président de séance déclare la séance levée.

De tout ce qui précède, il a été dressé un procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le président du conseil de surveillance et un membre du conseil de surveillance.

---

Mme Maryline Kulawik

---

M Marc Guittet